

CONSEIL MUNICIPAL DU 30 SEPTEMBRE 2021

L'an 2021, le 30 septembre à 19 heures 30, le Conseil Municipal dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire au lieu habituel de ses séances sous la présidence de Monsieur Gilles MOLLAND, Maire, en présence de Mesdames Laurence BELLEE et Audrey GAREL et de Messieurs Christian BAGO, Christian VAN ISACKER, Roland WILD, Geoffroy MARIE et de Jean-François PANTHOU formant la majorité des membres en exercice.
Pouvoir de Monsieur Julien BOURREAU donné à Monsieur Geoffroy MARIE.
Pouvoir de Monsieur Pierre BUREAU donné à Monsieur Gilles MOLLAND
Pouvoir de Madame Sandra DAUDOUIN donné à Monsieur Christian VAN ISACKER

Le secrétaire de séance est Audrey GAREL

1. **Approbation du Compte-rendu du Conseil Municipal du 12 juillet 2021.**
2. **Nomination du secrétaire de séance, Madame Audrey GAREL.**
3. **Modification du régime indemnitaire tenant compte des fonctions, des sujétions, de l'expertise et de l'engagement professionnel (RIFSEEP)**

Monsieur le Maire suite à la délibération 2018-16 du 3 juillet 2018 sur la mise en place du RIFSEEP,

Propose de modifier l'article 5 « Sort des primes en cas d'absence » :

Article 5 : sort des primes en cas d'absence

Le RIFSEEP suivra le sort du traitement en cas de maladie ordinaire dans la limite de 5 jours par an (consécutifs ou non). Il sera maintenu en cas de congé pour accident de service (ou accident de travail), pour congé de maternité ou pour adoption et pour congé de paternité et d'accueil de l'enfant. En congé de longue maladie, de longue durée et de grave maladie, le RIFSEEP est suspendu dès le 1^{er} jour.

Voici la modification proposée :

Article 5 : sort des primes en cas d'absence

Le RIFSEEP suivra le sort du traitement en cas de maladie ordinaire dans la même limite de temps. Il sera maintenu en cas de congé pour accident de service (ou accident de travail), pour congé de maternité ou pour adoption et pour congé de paternité et d'accueil de l'enfant. En congé de longue maladie, de longue durée et de grave maladie, le RIFSEEP est maintenu.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, **à l'unanimité** :

-Accepte la modification de l'article 5 du RIFSEEP.

4. Création d'un poste de remplacement temporaire d'un fonctionnaire momentanément absent

Le Maire rappelle à l'assemblée :

Conformément à l'article 34 de la loi du 26 janvier 1984, les emplois de chaque collectivité ou établissement sont créés par l'organe délibérant de la collectivité ou de l'établissement. Il appartient donc au Conseil Municipal de fixer l'effectif des emplois à temps complet et non complet nécessaires au fonctionnement des services.

Il explique que la secrétaire de mairie actuellement en poste sera en congé maternité du 30 décembre 2021 au 20 avril 2022.

Considérant que le bon fonctionnement des services implique le recrutement d'un agent contractuel pour assurer le remplacement de la secrétaire de mairie.

Le Maire propose au Conseil Municipal :

La création d'un emploi d'adjoint administratif à temps non complet à raison de 40 heures mensuelles pour assurer les fonctions de secrétaire de mairie à compter du 3 janvier 2022 et jusqu'au 20 avril 2022.

Le tableau des emplois (filière technique) de la Commune de Bréançon est ainsi modifié à compter du 1 octobre 2021 :

Ancien effectif : **huit**

Nouvel effectif : **neuf**

Sur le rapport de Monsieur le Maire et après en avoir délibéré, **à l'unanimité**, le Conseil Municipal :

DECIDE la création à compter du 3 janvier 2022 d'un emploi non permanent d'adjoint administratif territorial, grade adjoint administratif ou rédacteur relevant de la catégorie hiérarchique B ou C, à temps non complet à raison de 40 heures mensuelles et ce pour la durée du congé maternité de la secrétaire de Mairie.

L'agent devra justifier d'un minimum d'expérience dans le domaine administratif et sa rémunération sera calculée, compte tenu de la nature des fonctions à exercer assimilées à un emploi de catégorie C, par référence à la grille indiciaire du grade de recrutement.

DECIDE de modifier le tableau des emplois de la Commune de Bréançon,

D’AFFECTER au budget les crédits nécessaires à la rémunération et aux charges des agents nommés dans les emplois.

5. Mise en place de caméras de vidéosurveillance dans le Bourg de la Commune

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal que la Commune souhaiterait mettre en place un système de vidéo-protection visant à prévenir les actes de malveillance sur certains secteurs de la Commune.

Il propose d’installer 2 caméras dans le Bourg de la Commune (devant l’école de la Marette et devant la Mairie).

L’installation de ce dispositif de vidéo-protection permettrait une prévention sur site et serait un instrument créateur de coopération avec les forces chargées de la sécurité publique. Il aurait pour but de dissuader par la présence ostensible de caméras et de renforcer le sentiment de sécurité.

Monsieur le Maire répond que le coût n’est pas connu, qu’il variera selon le nombre et le type de caméras installées.

Il est proposé au Conseil Municipal :

- d’approuver le principe de l’installation d’un système de vidéo-protection sur la Commune.
- d’autoriser Monsieur le Maire à solliciter des subventions pour financer ce projet

Le Conseil Municipal, approuve, à l’**unanimité**, les propositions ci-dessus présentées.

6. Décision modificative n°3

Vu l’instruction budgétaire et comptable M14,

Vu le Budget Primitif 2021 de la commune de Bréançon ;

Monsieur Gilles Molland, Maire, propose au Conseil Municipal une Décision Modificative pour l’exercice 2021 afin de rectifier les imputations des dépenses de la section de fonctionnement dont les montants sont repris ci-dessous :

Désignation	Diminution sur crédits ouverts	Augmentation sur crédits
F 022 : Dépenses imprévues Fonct	11 000 €	
F 022 : Dépenses imprévues Fonct	11 000 €	
F 6411 : Personnel titulaire		11 000 €
F 6411 : Personnel titulaire		11 000 €

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, adopte à l’**unanimité** la Décision Modificative N°3.

7. Décision modificative n°4

Vu l'instruction budgétaire et comptable M14,

Vu le Budget Primitif 2021 de la commune de Bréançon ;

Monsieur Gilles Molland, Maire, propose au Conseil Municipal une Décision Modificative pour l'exercice 2021 afin de rectifier les imputations des dépenses de la section de fonctionnement dont les montants sont repris ci-dessous :

Désignation	Diminution sur crédits ouverts	Augmentation sur crédits
F 022 : Dépenses imprévues Fonct	2 500 €	
F 022 : Dépenses imprévues Fonct	2 500 €	
F 6413 : Personnel non titulaire		2500 €
F 6413 : Personnel non titulaire		2500 €

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, adopte à l'**unanimité** la Décision Modificative N°4.

8. Divers

➤ Columbarium

Le dossier de demande de subvention déposé pour le projet a été refusé.

L'équipe municipale a pris la décision de commencer une première partie (comprenant 10 places) en début d'année prochaine et de prendre en charge le financement du projet.

Mais le dossier sera représenté en début d'année 2022 pour une 2^{ème} partie (de 10 place également).

➤ Colis des aînés

Le colis des aînés et l'abonnement à la Gazette seront proposés aux personnes de 68 ans et plus (soit année de naissance en 1953).

Le panier sera composé de produits essentiellement issus du Vexin (de nouveaux produits viendront remplacer ceux de l'année dernière).

Une réflexion est en cours sur la possibilité d'offrir également un repas en début d'année 2022 (sous réserve des conditions sanitaires liées au COVID-19).

➤ Décorations de Noël

Les illuminations seront installées dès la fin du mois de novembre par l'équipe municipale.

Nous reconduirons également le projet de fabriquer des décorations avec les enfants de l'école de la Marette.

➤ Contrat Rural

La 1^{ère} tranche des travaux a été réalisée cet été (assainissement et cour de l'école) ;

La 2^{ème} tranche concernant les travaux de la Mairie débutera début d'année 2022).

➤ FOOD TRUCK

La Mairie étudie la possibilité de faire venir un Food Truck sur la Place de l'Eglise (différents thèmes de cuisine sont étudiés).

➤ Mets tes baskets avec ELA

L'école organise de nouveau une course au profit de l'association ELA (qui lutte contre la leucodystrophie).

Toute l'école y participe et le Bourg du Village sera fermé à la circulation le **JEUDI 21 OCTOBRE 2021**.

➤ Vœux du Maire

Nous espérons pouvoir organiser les vœux du Maire pour l'année 2022 (la date est à définir), tout dépendra des conditions sanitaires liées au COVID-19

➤ Action Sociale

Un projet d'adhésion à un comité national d'action sociales est en cours pour les agents de la Commune, nous étudions actuellement une proposition du CNAS pour une mise en place dès le 1 janvier 2022.

➤ Voirie

- Un problème d'écoulement des eaux pluviales a été signalé au 17 rue de l'Eglise par son propriétaire, M.JAGOT LACHAUME.
En effet suite aux travaux de voirie faits sur ces dernières années, des eaux pluviales s'écoulaient dans son entrée.
Christian VAN ISACKER est chargé de trouver une solution.
- Un inventaire des besoins en voirie et en réparation de bâtiments publics est en train d'être réalisé par Geoffroy MARIE.
- Une demande d'installation de feux tricolores pour mettre en place une circulation alternée rue de la liberté est en cours

➤ Cantine BIO

Un projet de développement des cantines BIO dans le Vexin est à l'étude.

Les maires des Communes alentour ont été interrogés pour connaître leur positionnement.

➤ Centralisation des corps de métier

Un projet de centralisation de tous les artisans de la Commune et aux alentours est en cours, pour proposer un « carnet d'adresses utiles » sur le site internet de la Commune.
Jean-François PANTHOU est en charge du dossier.

➤ Recrutement

Suite au départ de l'agent technique en charge de l'entretien des espaces verts, la Commune recherche un remplaçant.
Un contrat à mi-temps (qui pourrait être mutualisé avec une autre Commune pour un temps plein).

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21h15.